

210C0433
FR0010530105-OP013-ES02

21 mai 2010

- Dépôt d'un projet d'offre publique alternative simplifiée visant les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables émis en 2007 de la société.

MERSEN

(Euronext Paris)

- 1 - Ce jour en fin de journée, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société anonyme MERSEN (ex CARBONE LORRAINE), a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique alternative simplifiée visant les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables à échéance le 22 novembre 2014, émis le 22 novembre 2007, par la société¹ (ci-après les "BSAAR 2007"²), en application de l'article 233-1 7° du règlement général.

MERSEN ne détient à ce jour aucun BSAAR 2007.

L'offre vise la totalité des 114 000 BSAAR 2007 en circulation.

Le projet d'offre alternative se compose d'une offre publique d'échange simplifiée et d'une offre publique mixte simplifiée dont les termes sont les suivants :

- **remise, pour 5 BSAAR 2007 apportés, de 2 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables MERSEN à échéance le 16 juillet 2017 à émettre** (ci-après les "BSAAR 2010"), ou
- **remise, pour 1 BSAAR 2007 apporté complété d'une soulte de 1,50 €, de 1 BSAAR 2010 à émettre.**

Les porteurs de BSAAR 2007 peuvent apporter leurs titres à l'une ou l'autre des branches ou en combinant les deux branches.

Chaque BSAAR 2010 donnera le droit d'acquérir ou de souscrire une action nouvelle ou existante MERSEN au prix de 40,50 € du 17 juillet 2012 jusqu'au 16 juillet 2017 inclus. Il est prévu que ces bons fassent l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris à l'issue de leur période d'incessibilité, soit le 17 juillet 2012³.

L'émission des BSAAR 2010 à remettre en échange sera décidée par le directoire en vertu d'une délégation donnée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de MERSEN du 20 mai 2010.

¹ Le prospectus relatif à une émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) (les BSAAR 2007 ayant été détachés desdites obligations émises, le 22 novembre 2007) a été visé par l'Autorité des marchés financiers, le 9 octobre 2007, sous le n°07-350.

² Il est rappelé que chaque BSAAR 2007 donne le droit d'acquérir ou de souscrire, à compter du 30 novembre 2007, 1,08 action nouvelle ou existante MERSEN au prix de 58,49 € jusqu'au 30 novembre 2012.

³ Il est prévu une période d'incessibilité des BSAAR 2010 du 16 juillet 2010 (compte tenu de la date indicative de règlement-livraison de l'offre publique, le 16 juillet 2010) jusqu'au 16 juillet 2012.

Des titulaires de BSAAR 2007 ont fait part de leur intention d'apporter à l'offre un nombre total de 37 000 BSAAR 2007, soit 32,46% des BSAAR 2007 en circulation⁴.

Il est précisé que le projet de note d'information de la société MERSEN, contenant notamment, en application de l'article 261-1 I du règlement général, le rapport de l'expert indépendant, le cabinet Associés en Finance, a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

- 2 - Les dispositions réglementaires relatives aux interventions sur les titres MERSEN pendant la période d'offre sont applicables (articles 231-7, 231-38 à 231-41, 233-6 du règlement général).

⁴ Cet engagement émane de six membres du conseil de surveillance de MERSEN.